

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
24 septembre 2019**

PUBLIE LE: 17 OCT. 2019

**Délibération n°240919-5 : Demandes de remboursement et/ou de prolongation de pass -
Dégagements**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le dix-sept septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Présents

**AIGREMONT
CHAMBOURCY**

Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE
Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT

**COMMUNE NOUVELLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
LE PECQ**

Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

**LE VESINET
MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI**

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

AIGREMONT

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE

CHAMBOURCY

**COMMUNE NOUVELLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
LE PECQ**

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

**LE VESINET
MARLY-LE-ROI**

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

Monsieur Cyrille ARIEU, Responsable du bassin de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

PISCINE/CS-240919-5

**OBJET : DEMANDES DE REMBOURSEMENT ET/OU DE PROLONGATION DE PASS -
DEROGATIONS**

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-Président

VU l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°09090419-5 du 29 mai 2019 relative aux tarifs des différents espaces de l'équipement, aquatique, forme et bien-être ;

CONSIDERANT que l'activité a repris, au sein de l'équipement réhabilité, depuis le 4 mai 2019 ;

CONSIDERANT que des modifications importantes tant au niveau de l'équipement, du matériel sportif que des tarifs ont été effectuées dans le cadre de cette réouverture ;

CONSIDERANT les quelques dysfonctionnements techniques, inhérents aux travaux, constatés au cours des premiers mois de réouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT les travaux de finition et les aménagements restant à réaliser entraînant quelques désagréments pour les usagers ;

CONSIDERANT les demandes de remboursement ou prolongations dérogatoires faites par certains usagers ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : ACCEPTE de prolonger la date de validité du pass d'accès aux activités de Madame V.B. pour une durée de 3 mois,

ARTICLE 2 : ACCEPTE de prolonger le pass annuel de Madame F.H. pour une durée de 4 semaines,

ARTICLE 3 : ACCEPTE de prolonger de la carte d'abonnement de Madame A.G.A pour une durée de 3 semaines,

ARTICLE 4 : ACCEPTE de remplacer le pass 10 accès à l'espace Bien-être de Madame N.C. par un pass 20 entrées à la piscine,

ARTICLE 5 : ACCEPTE de rembourser l'adhésion à l'école de natation de Madame S.S.,

ARTICLE 6 : ACCEPTE de rembourser le pass 10 accès à l'espace Bien-être de Madame V.C.,

ARTICLE 7 : EMET un avis défavorable aux demandes de remboursement ou de prolongation de durée de validité de Mesdames C.J., P.B., M-A.B., S.S., C.P., L.N., M-H.K-B., et de Messieurs D.D., J-C.P., C.D., et de l'A.J. du CEQ.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 15 OCT. 2019

Transmis en Préfecture et affiché le 17 OCT. 2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal